

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT SIX AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 26 AVRIL

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 2

CONVOCATION EN DATE : 19 avril

DATE D'AFFICHAGE : 3 mai

OBJET : Approbation de la convention de répartition de la subvention à l'OCCE pour le financement du fonctionnement du RASED et approbation de la subvention de la commune

-----N° 2021/033

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 relatif au vote des subventions,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE les termes de la convention de répartition de la subvention à verser à l'OCCE pour le financement du fonctionnement du RASED par chaque commune concernée.

APPROUVE le montant de 360.11 € à verser par la commune de Grézieu-la-Varenne à l'OCCE pour le financement du fonctionnement du RASED.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Maire de Grézieu-la-Varenne

